L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 12 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard.

DEMANDES.

ON demande—Dans une petite famille, une femme blanche, pour faire la cuisine et l'ouvrage de la maison. S'adresser 185 rue Arabella. 12avril—2f

ON désire une lingère, non marié, sachant repriser et arranger le linge; une personne sérieuse qui devra coucher sur les lieux. 107 rue Douane. 9 avril—9 11 12

ON demande—Une bonne cardinesse au No 94 Esplanade. Inutile de se pré ater sans de bonnes recommandations. 7avril—

A VENDRE.

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5avril—

A VENDRE ou à louer—La propriété bien connue et avantageusement située de E. Frappart, connue comme le Frappart House, à Mandeville, Lac, consistant en 18 cottages meublés, complétement pour hôtel ou familles. S'adresser à F. Ribara, Mandeville, Lac. 3 avril—1dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jonins Hart vs C. W. Nutting.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 17,277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. Mark, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 25 avril 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un piano Debain No 8940 et un escabeau, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 avril—12 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 22,640. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, Louis Koultas, exécuteur testamentaire, vs Mlle Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, le VENDREDI 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défanderesse possède dans et sur la propriété ci-après décrite, à savoir : une moitié indivise d'une une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Télémaque, Canal et Claiborne, mesurant 219 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Gayoso sur 188 pieds 2 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Claiborne, ainsi que tous les droits légaux revenant à F. A. Behan en raison d'un transfert de la dite propriété audit Behan, enregistré dans le C. O. Book 199 fo 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12 14.

Mme Louise Ittman et son mari Jacob Ittman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs les mêmes et Charles C. Heyle vs les mêmes.

Nos 23,691 23,694 et 23,696

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI 18 avril 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 rue Richard près de la rue Magazine de la propriété ci-dessus décrite, ci après à savoir :

Une jument noire, un cheval bai, un wagon d'entrepreneur de pompes funèbres.

Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.

Conditions—Cel e ci étant la seule et dernière vente publique, je vendrai la propriété ci-dessus à douze mois de crédit avec une bonne et solvable caution, hypothécaire pour le prix, à date jusqu'à paiement, les frais de cour seront payés comptant, environ $50 00.

WM. NELSON,
6avril—6 12 18 Constable.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et le droit d'occupation du local No 59 rue Magazine.

Jos. Baum & Fils vs Samuel I. Solomon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville le MERCREDI 19 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Tout le droit, titre et intérêt du défendeur dans le et au bail fait entre lui et Mme Robert Strong, femme de Robert Strong, du local No 59 rue Magazine, sous un bail de cinq ans, à compter du 1 novembre 1892, jusqu'au 30 septembre 1893, à raison du loyer mensuel de $75 par mois.

2° Et au cas où le bail ci-dessus ne se verrait pas à une prime, alors on offrira en vente le droit du défendeur d'occuper le dit local de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1893.

(Le montant dû au propriétaire ayant été payé jusqu'au 30 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 avril—8 11 14 19

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elizabeth Richard, veuve de J. Jean Marie Rabalet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,210—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
11 avril—11 15 20

Succession de Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,398.—Division A.—Attendu qu'Henry H. Marks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Jacob Myers, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
7 avril—7 11 16 Greffier.

Succession de Robert et Ellen Harry

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,561—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Laughlin administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 35,254.—Succession de Alfred Goldthwaite.—Division D.—Attendu que John Stille, résidant à Louisville, Kentucky, a intenté une action en nullité de Mary Elder, Eugène et Thomas F. Goldthwaite, et demandé à cette cour l'autorisation de recevoir de l'exécuteur dativ, dans des dits mêmes, dans la succession d'Alfred Goldthwaite, de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de faire valoir des droits pour lesquels il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
8 avril—8 12 17 Greffier.

Succession de Bernard B. Gelles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,374—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pourquoi le compte présenté par William Laughlin administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 35,254.—Succession de Alfred Goldthwaite.—Division D.—Attendu que John Stille, résidant à Louisville, Kentucky, a intenté une action en nullité de Mary Elder, Eugène et Thomas F. Goldthwaite, et demandé à cette cour l'autorisation de recevoir de l'exécuteur dativ dans des dits mêmes dans la succession d'Alfred Goldthwaite, de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de faire valoir des droits pour lesquels il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1893.
29 mars—29—avril 5 12 19 26

Loterie de l'Etat de la Louisiane—Au tirage d'hier les numéros suivants ont gagné les principaux lots :

$75,000	41,906
$20,000	83,737
$10,000	94,099
$5,000	4,779
$2,500	68,651
$1,500	79,121
$1,000	25,639
$1,000	15,020
$1,000	31,446
$1,000	69,151
$1,000	74,014

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 AVRIL—CLASSE No 185

Tirage de 4 heures P. M.

6	1	37	61	10	77	62	20	68	19	74	39	13	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 11 avril 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens pour cent dix ans en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un vote populaire, CHOISIE sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action $1,000,000

ATTENTION

Après le janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortez, Honduras, Amérique Centrale d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages seront sous nos auspices comme par le passé. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt niement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. A. Rest

COMMISSAIRES.

gard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gen Beauregard, toutes les fois qu'il a été présent, a toujours désigné M. Villere pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers payables à Cours des Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank
S. H. L. D. WIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	20,000, ...	20,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000, ...	5,000
25 Lots de ...	300, ...	7,500
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100	20,000
300 Lots de ...	60, ...	18,000
300 Lots de ...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60, ...	6,000
100 Lots de	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à	.....	$265,460

PRIX DU BILLET:

Dixièmes, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous pouvons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE 1 $75 envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lac.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la Mail à fournir les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toute les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qui doit endosser avec les signatures des Gén Cesar G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARRIL, ayant seul la garantie de quatre Etats: quoi Nationaux, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et mal-honnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs requièrent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas confondre un système pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres "de valeur" à "Nouvelle-Orléans".

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken, No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 158 rue Commune.—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986, il sera vendu à l'encan, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Condé, Frère et Johnson, désigné comme le No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde, deux corps de logis comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, entre de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles, de l'église et l'école Germain Lutherien, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui appartient ou en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Marais, Tremé et Bienville, désigné comme lot No 12 du carré d'îlet No 26, mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade sur les deux Marais, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds, 7 pouces et 3 1/4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent l'agréable cottage bien confortable et situé avec façade en briques) portant le No municipal 40, et ayant 5 chambres confortables avec galerie latérale, belle cour, cuisine, 2 chambres, auvent en arrière, citerne etc., grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rapportant le mois de $25 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.

Conditions de la vente.—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, au sommé égales et successives, avec hypothèque spéciale du bien vendu, portant intérêt à 8 pour cent à partir du jour de la date de l'adjudication, et payable à leurs propres ordres, et souscrits par eux, endossés et garantis à la satisfaction du vendeur, et payables au bureau de l'encanteur, à l'ordre du vendeur, et garantis par lien du vendeur et hypothèque conventionnelle sur la propriété vendue, consentie avec toutes les clauses de sécurité usuelles, transfert des polices d'assurances au décès des dites polices à l'acquéreur, le plaintif se réservant le droit de faire assurer à son profit au cas de non paiement des dits billets à leur échéance, aux frais des acquéreurs, et tout les taxes de 1893 en sus du prix de vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Me E. Rostrom, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Me Fortier, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Les autres conditions de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Genist, notaire.

11mars—11 15 22 29—avril 5 12 19

PAR CHARLES D STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété résidence de choix dans le Cinquième District de cette ville, près de l'Ecole McDonogh, New Pythian Opera House et le Dépôt du bonin de Fer Electrique projeté conduisant au nouveau Chantier de Marine des Etats-Unis.

Succession de Bartholomew Guillet, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 38,270.

PAR CHARLES D. STUART, Exécuteur—Bureau No 58 rue Camp—MERCREDI, 17 mai 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, Juge de la dite Cour, daté le 10 avril 1893, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié indivise du droit, titre, intérêt possession légitime et demande à un certain lot de terre avec tout ce qui se trouve situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Bartholomew Delaunde et Peter, désigné comme lot No 20 de l'îlet No 18, et mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue Bartholomew sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages désignée par le numéro municipal 44 rue Barthomew.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant W. H. Seymour, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en outre de son prix d'enchère les taxes dûes et exigibles en 1893 et fournir un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

12avril—12 19 26—mai 3 10 17

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE

No 14 rue Columbus entre Remparts et St-Claude.

EUGENE MASSON ET ALS.

VS.

LES MINEURS AUGUSTE ET IDA MASSON ET ALS.

No 37,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 mai 1893, à midi il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 mars 1893 et signé le 10 avril 1893 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 1 sur un plan de A. J. Hénécourt, voyer, en date du 27 février 1835, connu comme le No municipal 14 rue Colombus, mesurant en mesure anglaise 25 pieds, 9 pouces 6 lignes de façade sur la rue Colombus, sur une profondeur de 90 pieds 3 lignes sur la ligne de côté de la ruelle St-Marguerite, et 83 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la rue St-Claude, et 29 pieds sur la ligne du fond, le tout dans l'îlet borné par les rues Colombus, St-Marguerite, St-Claude et Frère.

La maison a un corridor au premier de chaussée, galerie de face et deux doubles cabinets, 2 chambres à domestique 3 chambres à coucher, bain hangar etc, jardin devant et à la cour, 2 chambres de chaque face comme à bail jusqu'au 30 novembre 1893 No 215 avec 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication lequel acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes sur la dite propriété pour l'année 1893.

Acte de vente par devant F. Deibel, N. P., aux frais de l'acquéreur.

7 avril—7 12 19 26—mai 3 10

PAR ALBERT PAUL.

Bon Placement

Le joli cottage simple, et grande bâtisse en bois à deux étages, situé comme lot de No 159 rue Prytania, près Dumaine, entre deux trottoirs, entrée pour wagon, scurie dans le fond, vis-à-vis le Parc Lafayette, rapportant $40 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt et les taxes annuelles. Acte aux frais de l'acquéreur par devant Théo Baisson, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et de 1894 et fournira un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

ALBERT PAUL, Encanteur.

26 mars—26—av 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère.

Grand îlet de Terre dans le Premier District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 158 rue de la Commune—LE MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 14 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 1 sur un plan de A. J. Hénécourt, voyer, en date du 27 février 1835, connu comme le No municipal 14 rue Colombus, mesurant en mesure anglaise 25 pieds, 9 pouces 6 lignes de façade sur la rue Colombus, sur une profondeur de 90 pieds 3 lignes sur la ligne de côté de la ruelle St-Marguerite, et 83 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la rue St-Claude, et 29 pieds sur la ligne du fond, le tout dans l'îlet borné par les rues Colombus, St-Marguerite, St-Claude et Frère.

La maison a un corridor au premier de chaussée, galerie de face et deux doubles cabinets, 2 chambres à domestique 3 chambres à coucher, bain, hangar etc, jardin devant et à la cour, 2 chambres de chaque face comme à bail jusqu'au 30 novembre 1893 No 215 avec 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication lequel acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes sur la dite propriété pour l'année 1893.

Acte de vente par devant F. Deibel, N. P., aux frais de l'acquéreur.

7 avril—7 12 19 26—mai 3 10

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BON PLACEMENT

Trois Cottages Simples en Bois,

—SUR LA RUE—

Douaine, entre Broad et White

Dans le 2ème District, qui Augmente Rapidement.

Succession de Bernard Lacoste, 38,118.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. E. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 12 mai 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Trente lots de terre formant tout ce grand îlet de terre borné par les rues Pierre, Gayoso, Pauline et Baudin. Vue le plan.

Conditions—Un tiers comptant au plus, le balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec hypothèque, assurance, honoraires d'avocat, clause, etc. Taxes dues et exigibles en 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Grima, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Les autres conditions de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Genist, notaire.

11mars—11 15 22 29—avril 5 12 19

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN

—AU—

MARCHE TREME.

206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Arémar Lanabère.

No 38,187.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Bagatelle, Robertson et Robertson, mesurant 22 pieds 2 lignes de façade sur la rue Kerlerec, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et formant le lot No 24 sur un plan dressé par W. L. Thompson, ingénieur, en date du 2 février 1843 et déposé chez le Dr H. Henry, arpenteur, en date du 2 février 1843 et approuvé par